Au Jour le Jour

SIMPLE NOTES... DE COUTURIERS.

Je commence par avouer en toute modestie mon incompétence absolue en matière de prix courants des grands, moyens et petits couturiers. Je ne m'étonne plus de rien depuis qu'une de nos plus grandes artistes a confié, à une de ces trompettes de la Renommée moderne qu'on nomme un reporter, qu'une femme ne peut pas s'habiller décemment à moins de mettre quelques centaines de mille francs — je ne sais plus au juste combien de centaines — par an à ses toilettes.

J'en ai conclu une fois pour toutes que la décence coûte aux femmes et aussi aux hommes horriblement cher, voilà tout.

Aussi ai-je lu sans effroi dans le compte rendu d'un procès récent qu'une note de fournitures d'une grande maison de couture parisienne s'élevait pour une année à 58,440 francs; et je n'ai pas songé une minute à m'étonner lorsque j'ai appris par les débats d'un procès plus récent encore qu'une couturière réputée peu chère avait livré à une cliente, évidemment en quête de bon marché, douze robes en deux mois pour la modique somme de 37,110 francs. Tout au plus, ai-je été surpris de voir que le prix des robes ne diminuait pas dans la même proportion que la quantité d'étoffe employée à leur confection et, si je puis dire, que leur surface imposable. Mais ce sont là idées de profane. Je me suis seulement promis de ne pas me marier ou de divorcer, dès que la mode en serait au pagne. Ce qui évidemment ne tardera guère.

Tout de même le détail des articles m'a fait un peu rêver. Pourquoi "un vêtement Phèdre" vaut-il 2,000 fr., et un "vêtement Othello" 1,500 fr. seulement? Pourquoi une "robe bergère" est-elle cotée 1,000 fr., et une "robe tentation" seulement 800 fr.? Pourquoi en valeur marchande Minerve est-elle estimée 700 fr., Cléopâtre 550 et Salomé 1000?

J'avoue qu'en lisant après cela 325 fr. pour une jaquette Richelieu, et 400 fr. pour une robe Versailles, j'ai un peu souffert dans mon amour-propre national de la dépréciation de notre grand siècle.

Mais, évidemment je n'y connais rien, et je remercie les dieux de m'avoir préservé du risque d'être juge — sinon partie — en ces matières. — C. N.

L'Accord Franco-Italien

On vient de signer à Rome un accord mettant fin au litige qui s'était élevé entre la France et l'Italie, à la suite de l'annexion de la Libye par cette dernière. Ce litige portait sur la situation à faire aux Tripolitains qui habitent la Tunisie et sont devenus sujets italiens.

Un premier point à régler consistait à définir quels sont les Tripolitains qui ont droit à la qualité de sujet italien. Les populations musulmanes se déplacent avec une grande facilité. En fait, toutes les tribus de sang arabe qui habitent aujourd'hui notre Afrique du nord viennent d'Asie et ont passé par conséquent par la Tripolitaine. Plusieurs tribus fixées maintenant en Tunisie étaient encore en Tripolitaine il n'y a pas très longtemps. Il est clair cependant que ce ne sont plus des Tripolitains. Cette première question a été assez rapidement résolue. L'Italie a accepté de ne regarder comme Tripolitains et par conséquent comme sujets italiens que les indigènes qui auraient quitté la Tripolitaine depuis que la France a reconnu l'annexion de la Libye, c'est-à-dire depuis le 28 octobre 1912. Cela fait encore, estime-t-on, une masse de vingt-cinq à trente mille personnes qui sont venues en Tunisie s'employer soit aux mines, soit aux travaux agricoles.

Le second point à régler était de savoir à quel système fiscal les Tripolitains seraient soumis dans la régence. Il en existaient deux en effet: l'un pour les Européens qui ne payaient pas l'impôt de capitation appelé medjba, et l'autre pour les indigènes qui le payaient. L'Italie prétendit qu'en devenant sujets italiens les Tripolitains avaient acquis le droit d'être traités comme les Européens et devaient être exemptés de la medjba. On se rappelle le geste patriotique par lequel la conférence consultative a tranché le débat. Dans sa séance du 14 novembre 1913, elle demanda à l'unanimité que la medjba fût supprimée et remplacée par un impôt personnel auquel tous les habitants de la régence indistinctement, Européens comme indignènes, seraient soumis, ce que le gouvernement du protectorat s'empressa de faire. Et du moment qu'il n'y eut plus d'exemption d'impôt pour personne, il ne fut plus possible à l'Italie d'en demander pour les Tripolitains.

Restait enfin une troisième question. A quels tribunaux les Tripolitains seraient-ils soumis en Tunisie? C'est là-dessus que la France et l'Italie négociaient depuis plus d'un an.

Sur ce point encore l'Italie commença par émettre la prétention que les Tripolitains fussent considérés comme des Européens. Les Européens relèvent des tribunaux français établis dans la régence, donc les Tripolitains doivent relever des tribunaux français. A cela la France répondait: faire juger les indigènes Tripolitains par la justice française serait leur conférer sur les indigènes tunisiens un privilège qui porterait atteinte au prestige du protectorat. De plus, si les caïds tunisiens ne peuvent plus appeler les Tripolitains devant leurs tribunaux de simple police, ils ne pourront plus assurer l'ordre dans leurs circonscriptions. Pour ces deux raisons, le point de vue italien est inadmissible.

Nous étions très forts dans cette discussion. Si l'Italie n'avait en vue que les intérêts de ses sujets, l'évidence l'obligeait à reconnaître que les tribunaux indigènes réorganisés et surveillés par nous, et dont les Tunisiens sont satisfaits, offrent aux Tripolitains toutes les garanties qu'ils peuvent désirer. Si au contraire l'Italie cherchait à se faire dans la régence une situation privilégiée dont elle pourrait se servir un jour contre nous, rien ne nous obligeait à faire son jeu. Nous n'avions qu'à prendre acte de sa mauvaise volonté et à nous défendre contre elle. Déjà un mouvement d'opinion très vif se manifestait parmi nos colons de Tunisie pour la dénonciation des traités de 1896 qui accordent un traitement de faveur aux écoles et aux pêcheurs italiens dans la régence. Si les négociations eussent tardé encore à aboutir, il fût devenu difficile au gouvernement français de résister à ce mouvement. L'accord signé hier y mettra fin, en calmant les inquiétudes de nos compatriotes.

L'Italie reconnait le légitimité de nos revendications. Les Tripolitains continueront, comme par le passé, à relever en Tunisie des tribunaux indigènes. Le seul changement apporté à l'état de choses existant est que lorsqu'un Tripolitain sera cité devant un tribunal indigène en matière pénale, la citation sera communiquée au consul d'Italie à titre de simple information et sans que cette communication confère à celui-ci aucun droit de s'immiscer dans la procédure.

Les Vocations Sacerdotales dans la Jeunesse Catholique.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

Un phénomène curieux se produit en ce moment à l'Association Catholique de la Jeunesse Française: les plus marquants de ses chefs quittent la vie laïque pour entrer au séminaire. Nous avons signalé en son temps la double vocation sacordotale de MM. Pierre Gerbier et Maurice de Gailhard-Buncel, président et vice-président de cette association.

Un de leurs camarades, membre comme eux, de l'A. C. H. F. vient d'imiter leur exemple. C'est M. Louis Arnaud, très connu dans les Congrès catholiques sous le nom de "Meunier Vendéen" président de la jeunesse catholique de Vendée, et maire de Génétouze, qui vient de commencer ses études théologiques pour être prêtre.

Un Prêtre Peut-il être Maire ? Le Cas de L'Abbé Lemire.

Correspondance Spéciale de l'Abeille

La récente élection de l'abbé Lemire comme chef de la municipalité d'Hazebrouck pose la question de savoir si un prêtre peut être maire. Théoriquement, la réponse ne fait pas de doute; il n'y a aucune incompatibilité entre le sacerdoce et cette magistrature civile. La preuve en est que Mgr. de Ligonnès, évêque de Rodez, a été porté à la mairie de son pays natal par la confiance de ses concitoyens.

Mais, en pratique, la question est assez délicate, et l'on peut se demander si l'abbé Lemire tiendra à exercer ses nouvelles fonctions dans leur intégralité. On le voit mal procédant à un mariage qu'il saurait devoir être purement civil. Aussi est-il à croire que, dans ce cas, il se fera remplacer par un de ses adjoints.

Chronique DE LA Ville

Collège St. Aloysius

Un auditoire choisi s'était rendu hier matin, au Théâtre Tulane, pour assister aux exercices de fin d'année du Collège Saint-Aloysius. Il y avait grande foule. La cérémonie était présidée par Mgr l'archevêque James H. Blenk, S. M. Le discours de bienvenue a été prononcé par Marion LeBlanc, et les adieux à la classe par Anthony Ziblich. Les chants "Hail Columbia," "March On, Brave Lads, March On," "The Battle Cry of Freedom," ont été exécutés par le S. A. C. Glee Club. Mgr l'archevêque Blenk a fait un chaleureux discours, qui a été couvert d'applaudissements répétés. Les diplômes et médailles ont été remis par lui aux gradués suivants: Anthony Ziblich, Randall Legeai, Maxime Derbès, August Hoffman, Marion LeBlanc et Roger Neyrey. Les chants ont été accompagnés sur le piano par Mlle Amélie Dufilho.

Orléanais à Tampico

M. D. M. Morris, représentant la firme Doullut & Williams, ingénieurs civils et contracteurs, dont les bureaux se trouvent dans l'édifice de la Maison Blanche, et qui était un des premiers réfugiés américains arrivés à la Nouvelle-Orléans de Tampico, Mexique, est reparti pour ce port mexicain, avec six ouvriers de la Nouvelle-Orléans, pour compléter les travaux à un dock pour la "Standard Oil Company."

Nouvel édifice de la poste

D'après des instructions de M. H. G. Richey, directeur des constructions des édifices publics des Etats-Unis, adressées à la Chambre de Commerce, le nouvel édifice de la poste sera ouvert le premier janvier 1915.

Macabre découverte

En pêchant dans le Mississipi, au pied de la rue France, M. Henry Milder, demeurant 616, rue de Lesseps, a aperçu près de la rive le corps flottant d'un enfant blanc, du sexe féminin, bien développé. L'enfant, d'après la version de la police, aurait été jetée dans le fleuve par une inconnue, afin de couvrir son déshonneur.

Rixe dans un cabaret

Hier matin, à cinq heures, le "Tango Cabaret," 1301, rue Bienville, a été la scène d'une bagarre, entre les marins Albert Swearinger, Wesley Browning, du bateau "San Francisco," Victor Raymond, garçon de salle, et Merrick Brunus, musicien. Dans la mêlée Raymond a été frappé à la tête avec une bouteille de bière. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité. Les trois autres ont été mis en état d'arrestation.

Arrestation d'une femme

Mme Anthony Sciortino a été traduite hier devant la première cour criminelle de cité, pour port d'armes dangereuses, et port de vêtements d'homme. Elle a été relâchée sous un cautionnement de $250. Son mari, Anthony Sciortino, habitant 922, rue Lafayette, a quitté la Nouvelle-Orléans hier matin, en disant que "son épouse le couvrait de honte et le remplissait de terreur." Mme Sciortino avait été arrêtée au Marché Dryades, habillée en homme, au moment où elle se blottissait derrière l'état de son mari, qui est boucher, afin de le tuer à son arrivée. Elle dit aux agents Carrigan et Comer, que son mari était infidèle. C'est pourquoi elle voulait le tuer, mais lorsque sa colère fut un peu dissipée, elle déclara avoir tenté simplement d'effrayer Sciortino, afin de lui faire perdre ses mauvaises habitudes, de rester dehors trop tard dans la nuit. Elle prétend qu'à la vue du revolver, son mari l'aurait suivie comme un petit chien au foyer conjugal.

La caisse de secours de la police

Le conseil d'administration de la Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Police, a tenu sa séance mensuelle hier, présidée par le capitaine John P. Boyle. Le rapport de M. Joseph Rojas, secrétaire, annonce que la société a déboursé $352.90 durant le mois, en secours prodigués à ses membres malades. Le secrétaire ajoute que les préparatifs pour le festival du 29 courant se poursuivent avec activité.

Pouce coupé

Fred J. Allen, âgé de 21 ans, habitant 518, rue Burdette, a été victime d'un pénible accident hier après-midi. Il se trouvait dans une embarcation sur le lac Pontchartrain en compagnie de son ami, Albert Hill, et en abordant au Fort Espagnol, il eut le pouce droit coincé entre le débarcadère et l'embarcation. Le pouce a été entièrement coupé. Le blessé est soigné à l'Hôpital de la Charité.

Inventaire de la succession G. Glauner

Un inventaire de la succession de Frederick Glauner a été déposé à la cour civile. La récapitulation établit un actif de $16,177. Objets de ménage, $35; actions, $1,025; billets, $947.25; argent comptant, $1,499.75; bons, $6.420; propriétés foncières, $6,-250.

Remise en état

Au cas où l'on viendrait à démolir la voie ferrée des tramways sur la rue Constance, nord de l'avenue Louisiane, la "New Orleans Railway and Light Company" aurait à remettre la rue en état.

Condamnation

James Scott, noir bien connu aux stations de police, a été jugé coupable pour vol d'habits dans différentes parties de la ville. Le juge Fisher, de la seconde cour criminelle, l'a condamné à deux ans et demi d'emprisonnement.

La taxe de revenus

D'après des dépêches de Washington, le trésorier McAdoo fait savoir aux personnes, corporations et associations, qui doivent la taxe de revenus, qu'à moins de s'être acquittés avant le 30 juin, ils seront passibles de fortes amendes. M. J. S. Y. Fauntleroy, encaisseur de l'Internal revenu, qui a en charge le district de la Louisiane, a déclaré qu'un nombre considérable de contribuables et de corporations dans l'état n'ont pas encore payé leurs taxes.

Une Surprise Désagréable

M. Fitch, demeurant 5969 avenue Hawthorn, à Lakeview, West End, ayant eu à s'absenter pour quelques heures, laissa son épouse seule au logis. Revenant à onze heures, jeudi soir, il trouva Mme Fitch, étendu sur son lit, solidement ligotée, et privée de sentiment. Quand elle reprit ses sens, on ne put lui faire expliquer comment et par qui elle avait été surprise et si rudement maltraitée.

M. Fitch a constaté que le vol n'avait pas été le mobile de l'attaque, car rien ne manquait dans la maison.

Les détectives font une enquête.

Suicide d'un Arrimeur

M. M. F. Fox, 1301 rue Arabella, et J. L. Smith, 7440 avenue St-Charles ont découvert, jeudi soir, vers onze heures, le corps d'un homme sous un arbre au Parc de Ville. Le cadavre, relevé par la police a été reconnu être celui de William O'Hearn, arrimeur, âgé de 54 ans, qui demeurait 523 rue St-Anne. Il s'était logé une balle de révolver dans la tête. On ignore les raisons qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

Tolivar est arrêté à New York

Des nouvelles authentiques annoncent l'arrestation, à New-York, de John W. Tolivar, secrétaire de la loge 78 des "Eagles". Il a fait appel à une loge de New-York, pour l'assister, parce qu'il se trouvait en détresse. Les amis de Tolivar disent que ses détournement seront aisément remboursés. Il est fort probable qu'il arrivera à la Nouvelle-Orléans sous peu de jours.

Incendie

Un incendie a éclaté hier matin, dans le cottage au No. 641, rue Sud Broad, appartenant à Francis Sanford. Le bâtiment, évalué à $900, et son contenu, valant $300, ont subi des dégâts s'élevant à $275.

La Ville de Gretna

La "Texas and Pacific Railroad Company" vient de faire une demande d'injonction, devant la cour du juge Edrington, afin d'empêcher les autorités de Gretna de vendre pour taxes dûes les immeubles se trouvant dans la corporation. Dans sa pétition la compagnie invoque l'inconstitutionalité de l'incorporation de la ville. La "Jefferson and Commercial Savings Banks" et plusieurs particuliers demandent également une injonction semblable contre la ville de Gretna.

LES PLAINTES DU HAUT COMMERCE RUSSE.

Correspondance Spéciale de l'Abeille

Saint-Pétersbourg, 6 juin. — Le huitième Congrès des industriels et des commerçants vient de siéger.

Dans leurs réunions annuelles les membres de ce Congrès ne se sont occupés jusqu'à ce jour, que de questions essentiellement économiques, questions se rapportant tout spécialement à la vie industrielle et commerciale de la nation.

Cette année les représentants du haut commerce et de la grosse industrie venus au nombre de cent-soixante-six des coins les plus reculés de la Russie ont attiré l'attention de toutes les classes de la Société, par les protestations unanimes de leurs membres contre les empiètements du Ministère de l'Intérieur et le rôle prépondérant que ce Ministère a l'air de vouloir jouer dans des questions qui dépendent du ressort du Ministère des Finances, du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Ils ont en termes véhéments, fait ressortir par des exemples pris sur le vif, la situation intolérable dans laquelle ils se trouvent, et énuméré les tracasseries quotidiennes qui amenaient à la révolte, aussi bien les patrons que les ouvriers.

Jamais au dire des membres du Congrès, ils n'ont été autant en butte à de pareilles poursuites au sujet de l'écoulement des eaux industrielles, des restrictions de leurs droits d'acheter des superficies de terrains suffisantes à leurs entreprises, de la régularisation des prix de vente de leurs produits et de la limitation de leur surproduction.

Le manque d'union des idées des différents représentants de l'administration intérieure, provenue des malentendus qui donnent motif à mettre le désordre dans le cours de la vie de la classe ouvrière. Les fonctionnaires interprètent souvent mal les instructions venues de leurs chefs et il arrive fort souvent qu'ils font le contraire de ce qu'ils doivent faire. Ainsi, par exemple, dans la question concernant les caisses de secours mutuels, dont le Tzar lui-même désirait la création immédiate, plusieurs Gouverneurs se sont déclarés contre et ont fait arrêter les ouvriers délégués à l'administration de ces caisses, sous le prétexte qu'il y avait un danger politique.

Pour que des industriels, gens avisés et nullement révolutionnaires en soient venus à énoncer leurs protestations, avec une telle véhémence et une telle unanimité, il faut évidemment qu'ils aient vraiment des raisons de se plaindre d'une situation qu'ils regardent comme le résultat de l'influence néfaste du Ministère de l'Intérieur.

56 PERLES DANS UNE HUITRE.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

Dallas, Texas, 19 juin. — Mme Harry Johnston, 607 W. Jefferson, étant à souper, ouvrit une huitre qui contenait 56 perles, toutes authentiques de grande valeur.

L'ODEON.

M. de Caillavet expose dans la "Revue de Paris" ses idées sur l'Odéon. Selon lui, ce théâtre est "impossible," parce qu'il n'a ni auteurs ni répertoire, ni acteurs ni public. Le Comédie française a trop de tout cela; elle n'exploite pas son répertoire parce qu'elle est encombrée, elle a une troupe trop nombreuse qui ne joue pas. Il faut, dit M. de Caillavat, associer sous une direction unique ces deux établissements. Avec toutes les pièces classiques que la Comédie française ne joue pas, avec les pièces modernes dont le succès commence à s'épuiser chez elle, elle peut assurer à l'Odéon des recettes considérables, et cela à peu de frais, puisqu'elle prêtera costumes et décors, et que les artistes ne toucheront que des feux. Ceux-ci, d'ailleurs, ne se feront point prier; inutilisés rue Richelieu, ils seront enchantés de se produire auprès du Luxembourg. Le Théâtre-Français ne peut guère jouer de pièces étrangères: "Macbeth" et "Hamlet" sont deux exceptions, l'Odéon est tout désigné pour jouer les chefs-d'œuvre de Shakespeare, à la condition qu'on n'essaie pas d'y donner pendant trente soirées consécutives la "Mort de César" ou "Roméo." Il devrait aussi représenter les ouvrages d'Ibsen, dont la gloire est maintenant assise, mais que Paris ne connaît guère: "Maison de Poupée," les "Revenants" ou "Solness," interprétés par les plus beaux talents de la Comédie française, feraient sûrement le l'argent. L'union des deux théâtres serait une source de prestige et de richesse qui leur permettrait à la fois de mieux payer les acteurs et de leur interdire les tournées. "Un physicien formulerait à ce propos la théorie et le principe des théâtres communiquants. Un économiste soutiendrait que, pour son expansion normale, le Théâtre-Français a besoin d'une colonie. Rallions-nous à celui-là. Son argumentation répond à tout: car si l'Odéon est à vrai dire un peu loin comme théâtre, comme colonie, il est tout près!"

Entre l'Ecosse et L'Allemagne.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

Glasgow, 18 juin. — L'année dernière, un groupe de délégués des grandes villes d'Ecosse avait visité les grandes villes d'Allemagne, particulièrement Berlin et Munich. C'était un voyage d'études sur les institutions municipales allemandes.

Pour répondre à l'accueil fait aux représentants des grandes municipalités, écossaises, les villes de Glasgoww et d'Edimbourg au nom des autres villes d'Ecosse, ont invité vingt-quatre grandes municipalités allemandes à envoyer des délégués en Ecosse. En principe, l'invitation est acceptée et chacune de ces villes enverra deux représentants.

Ce voyage a pour but de resserrer les liens d'amitié des deux pays mais surtout d'endormir l'Angleterre libérale. Le prince Lichonwsky, ambassadeur d'Allemagne à Londres et quelques Ecossais, ses amis, ont intrigué à Glasgow et à Edimbourg pour décider les deux plus grandes municipalités écossaises à préparer cette manifestation germanophile.

Pour Favoriser l'Industrie et le Commerce Français en Algérie.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

Nîmes, 19 juin. — On mande que dans le but de permettre à l'industrie laitière de renouveler sa provision de bétail, avant la période des grosses chaleurs en Algérie, le Gouverneur vient d'autoriser temporairement l'importation de ce bétail provenant de la métropole.

Cette importation est soumise:

1o d'une autorisation du préfet du département;

2o de la production des certificats d'origine et de santé;

3o. de la mise en observation pendant 12 jours des animaux aux ports de débarquement.

Ces mesures, de la plus haute importance, pour l'amélioration de notre industrie laitière en Algérie, ont été édictées en vue d'améliorer et de favoriser le commerce méridional en créant de nouveaux débouchée pour les ports du Continent.

Relations Diplomatiques entre la Turquie et le Danemark.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

Constantinople, 17 juin. — La Porte et le Danemark ont convenu de créer réciproquement des Légations à Copenhague et à Constantinople. Le Ministre du Danemark, M. Vandel, est déjà arrivé. La représentation de la Turquie à Copenhague sera confiée au Ministre de Turquie à La Haye ou à Stockholm.

Les Allemands dans l'Amérique du Sud

Le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur Guillaume, vient de faire sur un navire de guerre une longue croisière dans les eaux de l'Amérique du Sud. A l'occasion de son retour, il n'est pas sans intérêt de résumer très rapidement les progrès de l'influence allemande dans ces contrées avec lesquelles le Sud-Ouest français entretient d'actifs rapports. Tard venus en Amérique du Sud, les Allemands y ont en vingt ans acquis une situation importante, en y envoyant avec obstination, méthode et succès: des hommes, des marchandises et de l'argent.

On s'explique facilement l'inquiétude des indigènes et celle des partisans de la doctrine de Monroë, lorsque l'on sait que dans l'Etat brésilien de Minas-Geraes 20 pour cent des habitants sont Allemands, que dans l'Etat de Sao-Paulo ils sont 5,000 dans celui de Rio-de-Janeiro 20,000, et qu'en dehors des commerçants et des industriels, 200,000 agriculteurs et éleveurs sont définitivement installés sur le territoire de la République. Car il est extrêmement important de remarquer que l'immigrant allemand s'installe définitivement dans le pays alors que l'Espagnol, le Français ou l'Italien le quittent après fortune faite.

Les Allemands étant fort nombreux dans tous les Etats, on comprend qu'ils aient puissamment favorisé les rapports commerciaux de ces pays avec leur métropole. Mais laissons parler les chiffres.

En 1897, le commerce de l'Allemagne avec tous les Etats de l'Amérique du Sud avait une valeur approximative de 600 millions de francs; en 1900, il atteignit 800 millions, et en 1912, 2,500 millions. Il a donc quadruplé en quinze ans.

Les principaux clients et fournisseurs de nos voisins sont, par ordre d'importance; la République Argentine, qui achète pour 300 millions de francs et vend pour 600 millions; le Brésil, qui fait venir pour 250 millions de marchandises et en expédie pour 400; le Chili, qui échange pour 380 millions de produits; le Pérou, dont, en dix ans, le chiffre d'affaires a passé de 10 à 100 millions; la Colombie, 40; l'Equateur, 35; le Venezuela, 32; le Paraguay, 12 millions.

L'on disait volontiers autrefois que l'Allemagne, faisant elle-même valoir ses capitaux, ne pouvait en mettre à la disposition des pays étrangers. Cela n'est plus vrai. Elle exporte de l'argent comme les autres grandes puissances, et au Chili, pour ne citer qu'un seul exemple, elle a placé 600 millions de capitaux.

Soutenu très énergiquement et avec esprit de suite par la presse, disposant de bonnes lignes de navigation, l'homme d'affaires allemand augmente son chiffre de ventes, multiplie ses succursales, enlève les adjudications et les grandes entreprises industrielles. Et c'est avec satisfaction qu'il se souvient que l'Angleterre a conquis le Canada, que l'Espagne a eu en Amérique du Sud un empire colonial immense, que la France a tenté de mettre pied au Mexique; aussi, lorsqu'il affirme avec assurance que l'élément latin s'est partout, en Amérique du Sud, montré inférieur au colon germain, on ne peut s'empêcher de demeurer perplexe. Lorsqu'on se souvient pourtant de l'accueil triomphal qui fut fait par ces mêmes pays, il y a quelques mois aux professeurs de l'Université de Bordeaux, l'on se permet de douter que la sympathie de l'Amérique du Sud pour l'Allemagne soit aussi chaude et aussi profonde que l'assure la presse intéressée.

JEAN DE GOITISOLO.

Les Finances Turques.

Correspondance Spéciale de l'Abeille

Constantinople, 6 juin. — Le ministre des Finances a déposé sur le bureau de la Chambre le budget pour l'exercice en cours se chiffrant par 31,921,163 livres turques pour les recettes et 34,-007,619 livres turques pour les dépenses et accusant par conséquent un déficit de 2,086,456 livres turques. Dans le chapitre des dépenses figurent: le service de la Dette publique, 15,030,728 livres, le ministère de la guerre 6,000,000 livres, le ministère de la Marine 1,338,932 livres, les fabriques militaires 450,667 livres, la gendarmerie 2,230,720 livres, le ministère des affaires-étrangères 263,684 livres, le ministère de l'Intérieur 1,044,652 livres, le ministère de l'instruction publique 554,592 livres, les apanages de la dynastie 557,700 livres, le ministère des Finances 2,385,550 livres.

Lisez en 4ème page: "LE SECRET TERRIBLE."